

*Le budget—M. Dantzer*

Il est de plus en plus question que les pensionnés aient davantage accès à leurs dossiers et qu'ils soient mieux représentés aux commissions des pensions. Ce sont d'excellentes suggestions.

Comme d'habitude, malheureusement, le gouvernement procédera par étapes dans ses programmes: il les mettra en vigueur progressivement jusqu'à ce qu'ils soient tous en place en 1987. Inutile de tergiverser, ce sont des projets bien établis et acceptés. Je préférerais que les programmes soient mis en place sans délai.

Comme mon temps de parole est presque écoulé, je termine en répétant ce que j'ai dit au début de mes remarques; je suis découragé et je pense que les Canadiens le sont eux aussi.

Nous sommes en 1984, l'année de la catastrophe prédite par George Orwell. Je rappelle à la Chambre que, pour la première fois dans notre histoire, nous allons dépenser plus de 100 milliards de dollars cette année—du moins ce chiffre sera dépassé quand nous aurons eu toutes les prévisions budgétaires. Nous allons dépenser 100 milliards, comme s'il n'y avait pas de lendemain. Le gouvernement va emprunter 29.2 milliards cette année. Comme les épargnes totales des Canadiens ne sont que de 32 milliards, le gouvernement va leur soutirer 92 milliards. D'où viendra l'argent des investisseurs pour assurer la relance et la stabilité économiques? Sûrement pas des épargnes des Canadiens, car le gouvernement va les empêcher pour payer sa dette et contrebalancer ses folles dépenses des dernières années.

• (1115)

Monsieur le Président, un pays où les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—prélèvent \$10,306 en impôts sur un revenu de \$22,000 court à la faillite. Les Canadiens sont profondément déçus du gouvernement et le budget ne fait rien pour les encourager.

**M. McKinnon:** Monsieur le Président, il arrive rarement, au cours du débat sur le budget, que nous obtenions du gouvernement de renseignements concernant les pensions. Comme le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) a étudié la question en profondeur, je voudrais lui poser une question.

**Le président suppléant (Mr. Herbert):** A l'ordre. Il est bien entendu que les questions et commentaires doivent porter sur le discours du député qui vient de terminer son intervention. Le député trouvera certainement une façon de formuler sa question en en tenant compte.

**M. McKinnon:** C'est exactement ce que je faisais, soit dit en toute déférence, monsieur le Président, puisque le député a parlé des pensions. A-t-il pu déterminer si ces réformes permettront de maintenir le paiement de prestations au moment du remariage? Je remarque que dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré, sous la rubrique intitulée «De meilleures pensions pour les Canadiens», que l'on n'en arrêterait pas le paiement (des prestations) en cas de remariage. Mais il parlait des dispositions qu'il espère ajouter aux régimes privés de pension. Un peu plus loin dans la même partie de son discours, il a parlé du maintien des prestations de survivant en cas de remariage, au sujet du Régime de pensions du Canada.

Le député a-t-il pu déterminer ce que le gouvernement compte faire à l'égard des pensions actuelles, comme celles des fonctionnaires et des membres des Forces armées? Cette disposition entrera-t-elle en vigueur en 1987 ou lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) prononcera son discours tant attendu sur le Régime de pensions du Canada?

**M. Dantzer:** Monsieur le Président, sauf erreur, le budget se propose de régler en premier les aspects qui tombent sous la compétence législative du gouvernement fédéral, à savoir la loi sur les normes des prestations de pension. Le gouvernement compte également s'entretenir avec les provinces au sujet du RPC en vue d'apporter certaines réformes envisagées aux termes de cette loi. Je n'ai pas vu vérifier jusqu'ici si ces dispositions s'appliqueront également aux pensions de retraite des fonctionnaires, des militaires ou des membres de la GRC. Je serais très offusqué, à l'instar de tous mes collègues de ce côté-ci, j'en suis sûr, si, lorsqu'il proposera ce projet de loi, le gouvernement ne propose pas en même temps d'autres mesures s'appliquant aux pensions de fonctionnaires, des policiers et des membres des Forces armées. Je vois madame le ministre de la Consommation et des Corporations (M<sup>me</sup> Erola) faire signe que oui. J'espère qu'elle a raison. Au cas contraire, je puis vous dire, monsieur le Président, que nous ferons tout pour retarder l'adoption d'une telle mesure.

**M. McKenzie:** Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Elle porte sur l'un des plus graves problèmes qui se posent dans notre pays dans le domaine des pensions. Il s'agit des retards dans l'examen des pensions d'anciens combattants.

• (1120)

Dernièrement, en Ontario, un ancien combattant a fait signer par 5,000 personnes une pétition destinée au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), dans laquelle ils se plaignent des retards dans le paiement des pensions. Le député serait-il prêt à appuyer un projet de loi visant à fixer une date limite à l'étude par la Commission des pensions et le ministère, des pensions des anciens combattants? J'ai déjà proposé par le passé de prévoir une période de six mois maximum pour procéder aux trois étapes de cette étude. Si le ministère ne peut pas examiner une demande de pensions d'ancien combattant dans les six mois, ce dernier devra toucher automatiquement la pension demandée. Le député a-t-il étudié cette proposition ou y a-t-il réfléchi?

**M. Dantzer:** Monsieur le Président, je regrette de dire que le mandat du groupe d'étude sur les pensions ne portait pas sur cet aspect en particulier. Cependant, mes dossiers, comme ceux du député, sont remplis de cas d'anciens combattants qui décèdent avant même que leur évaluation n'ait été faite. Le nombre d'anciens combattants diminue tous les ans. Le personnel du ministère est manifestement suffisant. Personne ne semble comprendre pourquoi il est si difficile d'évaluer une situation qui doit sembler si évidente selon les normes établies pour déterminer le droit aux pensions. J'approuve cette proposition, qui permettra peut-être de résoudre le problème.